

Conditions générales de vente de MK-MED AG

1. Champ d'application, généralités

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente et de livraison de la société MK-MED AG Medizintechnik ("MK-MED AG"), zone industrielle Basper 33, 3942 Rarogne/VS, Suisse, CHE 113.900.913 ("Conditions générales de vente") font partie intégrante de nos documents de vente (p. ex. prospectus, catalogues de produits, listes de stock et de prix, boutique en ligne), de nos offres et de tout contrat conclu entre MK-MED AG et un client. Elles s'appliquent à toutes les prestations et livraisons que MK-MED AG effectue sur la base d'un contrat entre elle et un acheteur.
- 1.2. Les présentes CGV sont exclusivement applicables. Des conditions différentes ou supplémentaires, en particulier les conditions générales d'achat de l'acheteur, ne sont valables que si et dans la mesure où elles ont été acceptées expressément et par écrit par MK-MED AG. La version actuelle et contraignante des CGV peut être demandée à tout moment à MK-MED AG.
- 1.3. MK-MED AG se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. Pour les contrats conclus avant l'entrée en vigueur des CGV modifiées, les anciennes CGV restent applicables après l'entrée en vigueur des CGV modifiées. La version en vigueur au moment de la conclusion du contrat fait foi.

2. Offres, devis

- 2.1. Les offres figurant dans les documents de vente (y compris la boutique en ligne) ainsi que les offres de MK-MED AG sont toujours sans engagement et non contractuelles. Les modifications de prix et la vente intermédiaire de produits en stock restent donc réservées à tout moment. Les offres de MK-MED AG ne sont fermes que si elles contiennent un délai d'acceptation. La commande de l'acheteur est considérée comme une offre de contrat ferme. MK-MED AG se réserve le droit de refuser des commandes. L'acceptation de l'offre de contrat peut être signifiée par MK-MED AG soit expressément (par ex. par une confirmation de commande), soit implicitement (par ex. par la livraison de l'objet de la livraison).
- 2.2. Seule la confirmation de commande de MK-MED AG ou (à défaut) l'offre ou le bon de livraison de MK-MED AG fait foi en ce qui concerne l'étendue des prestations. En cas de contradiction entre ces deux derniers, l'offre prévaut dans ce contexte sur le bon de livraison. Les modifications et/ou compléments nécessitent une confirmation écrite de MK-MED AG.
- 2.3. La confirmation de commande générée électroniquement dans la boutique en ligne de MK-MED AG informe uniquement l'acheteur que la commande a été reçue ; elle ne constitue pas une acceptation de l'offre de contrat.

3. Prix

Tous les prix s'entendent en francs suisses, nets, sans TVA et sans frais d'emballage et de transport. Si l'achat des produits commandés augmente entre le moment de la conclusion du contrat et la date de livraison effective en raison d'une modification avérée des conditions (notamment en ce qui concerne les impôts, taxes, redevances, droits de douane, etc. de l'État/des autorités), MK-MED AG est en droit d'indiquer ce renchérissement et de le facturer à l'acheteur.

4. Délais de livraison

- 4.1. Les dates ou délais de livraison indiqués ou convenus sont des valeurs indicatives et sans engagement. MK-MED AG ne conclut pas d'affaires à terme fixe ni d'affaires à échéance au sens de l'art. 102 al. 2 CO.
- 4.2. MK-MED AG est autorisée à tout moment à effectuer des livraisons partielles et peut facturer les livraisons partielles. Si une livraison n'est pas disponible parce que MK-MED AG n'a pas été approvisionnée par ses fournisseurs ou parce que le stock est épuisé, MK-MED AG est en droit de livrer une marchandise équivalente en termes de qualité et de prix. Si cela n'est pas possible, MK-MED AG peut se retirer du contrat (réserve d'auto-approvisionnement).
- 4.3. Les retards de livraison dus à des événements de force majeure ou à d'autres circonstances qui ne sont ni prévisibles ni imputables à MK-MED AG et qui compliquent ou rendent impossible la livraison de manière inacceptable (p. ex. pannes ou erreurs de production dans l'usine de livraison, retards de livraison de l'usine de livraison pour d'autres raisons, livraison défectueuse de l'usine de livraison, perturbations et dommages de transport, pannes chez MK-MED AG, mesures administratives, etc. Tous les droits de l'acheteur à des dommages et intérêts résultant d'un retard de livraison sont exclus (sous réserve du chiffre 9 ci-après).
- 4.4. Les appareils de location doivent être renvoyés à MK-MED AG dans le délai convenu après réception. Les frais de retour sont à la charge du client.
- 4.5. Pour les retours ou les retours partiels effectués à l'initiative du client, MK-MED AG prélève des frais s'élevant à 25% du prix total de la marchandise ou de l'article commandé.

5. Frais de livraison

Pour les commandes inférieures à CHF 350.00 hors TVA, des frais de livraison de CHF 17.00 par colis sont facturés. La valeur minimale de commande ne s'applique pas aux revendeurs; un montant de CHF 17.00 par colis est facturé, quelle que soit la valeur de la commande.

Conditions générales de vente de MK-MED AG

6. Païement et réserve de propriété

- 6.1. Les factures de MK-MED AG sont payables dans les 30 jours à compter de la date de facturation (date d'échéance), net, sans aucune déduction. MK-MED AG se réserve le droit d'exiger des paiements anticipés. Si l'acheteur ne respecte pas le délai de paiement convenu, il est en retard sans avertissement et doit payer un intérêt moratoire de 5% par an pour les montants échus. Tous les autres droits découlant des art. 107 ss. CO demeurent réservés.
- 6.2. MK-MED AG se réserve le droit d'effectuer un contrôle de solvabilité et de faire dépendre l'exécution du contrat de son résultat.
- 6.3. La livraison reste la propriété de MK-MED AG jusqu'au paiement intégral (réserve de propriété). L'acheteur ne peut en aucun cas refuser de payer les montants dus (interdiction de compensation). Les retards de livraison n'autorisent pas l'acheteur à suspendre le paiement des factures échues à MK-MED AG.
- 6.4. Un paiement n'est considéré comme effectué que lorsque MK-MED AG peut disposer librement de la totalité du montant. Les frais bancaires sont à la charge du client concerné.

7. Lieu d'exécution, expédition et emballage

Le lieu d'exécution des ventes est Rarogne VS. L'expédition et la livraison se font aux frais et aux risques de l'acheteur. MK-MED AG est libre de choisir le mode d'expédition et d'emballage le plus approprié aux frais de l'acheteur. Les profits et les risques sont dans tous les cas transférés à l'acheteur au moment de l'expédition à partir du lieu d'exécution.

8. Vérification de la livraison et réclamation

- 8.1. L'acheteur est tenu de vérifier la livraison avec tout le soin requis dès sa réception et de signaler tout défaut dans un délai maximum de 8 jours à compter de la réception (réclamation), faute de quoi la livraison sera considérée comme acceptée. L'acheteur doit signaler les vices cachés dès qu'il les découvre (réclamation), faute de quoi la livraison est également considérée comme acceptée en ce qui concerne ces vices.
- 8.2. Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit, de manière circonstanciée (en particulier, description précise du défaut) et en indiquant le moment de la constatation. Les dommages dus au transport doivent être signalés immédiatement au transporteur.

9. Données du produit, propriétés garanties

Les poids, dimensions, prix, valeurs de puissance et de consommation ainsi que les indications techniques et autres et les propriétés décrites des produits indiqués dans les documents de vente de MK-MED AG (par ex.

catalogues, boutique en ligne, prospectus, annonces, matériel d'illustration et listes de prix) ne fournissent que des indications approximatives. Ces informations sont données à titre indicatif et ne constituent pas des caractéristiques garanties. La garantie de certaines indications et propriétés du produit ainsi que de l'adéquation d'un produit à un usage particulier nécessite dans tous les cas un accord écrit spécifique avec MK-MED AG.

10. Garantie matérielle et indemnisation

Si la livraison présente un défaut au moment du transfert des risques, MK-MED AG est en droit de réparer le défaut (à sa libre appréciation, par une nouvelle livraison et la reprise de la livraison défectueuse) ou de résilier le contrat et de rembourser à l'acheteur la valeur facturée (au choix de MK-MED AG). Les autres droits de garantie de l'acheteur sont expressément exclus (en particulier le remboursement de l'utilisation selon l'art. 208 al. 2 CO). Ceci ne s'applique pas si la responsabilité de MK-MED AG est obligatoirement engagée en raison d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave ou en raison d'une atteinte fautive à la vie, au corps ou à la santé. Sauf convention contraire expresse (ou disposition légale contraignante), le délai de garantie est de 12 mois à compter de la date à laquelle la marchandise est prête à être enlevée ou expédiée. MK-MED AG est exclusivement responsable des dommages et intérêts dans les cas suivants (quel que soit le motif juridique et en cas de prétentions contractuelles ou extracontractuelles) :

- en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave
- en cas d'atteinte fautive à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé,
- en cas de réclamation de l'acheteur au titre de la responsabilité du fait des produits.

En outre, l'acheteur n'a aucun droit à des dommages et intérêts contre MK-MED AG. MK-MED AG n'est pas responsable des dommages causés par ses auxiliaires (en particulier les transporteurs, les employés). En outre, MK-MED AG exclut la responsabilité du chef d'entreprise pour les négligences légères et moyennes. La garantie et la responsabilité sont notamment exclues :

- en cas de contrôle tardif de la livraison ou de réclamation pour défaut par l'acheteur ;
- en cas d'écart négligeable par rapport à la qualité convenue, par exemple si la valeur ou l'utilité de la livraison pour l'usage habituel n'est que légèrement diminuée ;
- en cas d'altération de la qualité de la livraison suite à un traitement erroné ou négligent de la part de l'acheteur ;

Conditions générales de vente de MK-MED AG

- si le défaut matériel est dû à l'usure naturelle, à un entretien insuffisant, à une sollicitation excessive ou inappropriée, à un transport inadéquat ou à des conditions climatiques néfastes ;
- si le défaut matériel est dû à des moyens d'exploitation inappropriés ou à d'autres causes relevant du domaine de risque de l'acheteur ;
- en cas de modifications ou de travaux de réparation inappropriés de la livraison par l'acheteur.

11. Droit applicable et juridiction compétente

Le droit suisse est applicable, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (CVIM). Le for juridique pour tout litige est Berne.

12. Dispositions finales

- 12.1. En cas de contradiction entre les CG et la confirmation de commande ou l'offre, la confirmation de commande ou l'offre prévalent sur les CG. De même, la confirmation de commande prévaut sur l'offre.
- 12.2. Si le contrat est conclu par plusieurs personnes morales, celles-ci sont solidairement responsables vis-à-vis de MK-MED AG de toutes les obligations découlant de la relation contractuelle.
- 12.3. Si des dispositions contractuelles s'avéraient nulles ou inapplicables, la validité et l'efficacité des autres dispositions contractuelles n'en seraient pas affectées. En lieu et place des dispositions contractuelles invalides ou inexécutables, les parties trouveront une solution dont le résultat économique se rapprochera le plus possible de celui de la disposition contractuelle invalide ou inexécutable.
- 12.4. Les compléments, les modifications ou l'annulation du contrat ne sont valables que s'ils sont effectués par écrit.

Version: 01.08.2025